

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2017

A la Salle des Fêtes de Dompierre sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le 15 février, le Comité syndical réuni à Dompierre sur Chalaronne, après convocation légale en date du 06 février 2017, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

Etaient présents : Noël TEPPE, Christian ODDON, Jean-Marc DUBOST, Karyl THEVENIN, Thierry ROBELIN, Tanguy MESSON, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean-Michel LUX, Roger RIBOLLET, Daniel MICHEL, Jacques VERT, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Jacqueline CUTIVET, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Romain COTTEY, Bernadette MOREL, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Paul FERRE, Frédéric ORGERET, Bernard GUILLEMAUD.

Etaient également présents : Laure LANTELME, Denis CIMETIERE, Nathalie DECHAVANNE, Thomas DECHER, Dominique ALGA, Michel POMEL, Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Michel GADIOLET, Patrick MATHIAS, Philippe MOLLARD, Jean-Marie GIRARD, Michel AUBRUN, Bernard LITAUDON, Maurice VOISIN, Marc TATON, Carmen MENA, Isabelle DUBOIS.

Madame Lucette LEVERT est nommée secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et excuse Monsieur Didier MUNERET maire de Dompierre qui a été retenu par d'autres obligations. Elle laisse la parole à Monsieur Martial TRINQUE, 1^{er} Vice-Président pour une brève présentation de la commune.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 07 décembre 2016 a été joint à la convocation du comité syndical du 15 février 2017. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 07 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Sandrine MÉRAND rappelle que conformément à la loi Nôtre, le débat d'orientation budgétaire doit dorénavant intégrer un certain nombre de points ; il doit

- faire un état de la dette et des dépenses de personnel
- présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles
- proposer les montants des cotisations
- analyser la nécessité d'avoir recours à l'emprunt

Par ailleurs, et pour limiter le décalage de trésorerie entre les dépenses et les recettes et donc les écarts entre trésorerie et budget, la commission finance et le bureau ont souhaité n'inscrire au budget que les recettes qui seront sûres d'être perçues sur 2017, en tenant compte des délais et du calendrier de réalisation de certaines opérations, mais aussi du délai de solde. La Présidente précise néanmoins, que vu la baisse des subventions sur les postes, la capacité d'autofinancement est amoindrie. Il a été aussi choisi de n'inscrire plus que les acomptes concernant les postes, car cela creuse l'écart entre la trésorerie et l'exécution budgétaire en fin d'année. En effet le solde sur les postes de l'année N-1 n'est perçu qu'au mois de juillet de l'année N.

En investissement, certaines opérations non pas été inscrites au budget, car elles ne pourraient débiter qu'en fin d'année.

La Présidente laisse la parole à Alice afin de présenter dans le détail les différents chiffres par chapitre.

Alice présente les règles proposées pour le montage du budget cette année :

- Avoir le moins de décalage possible entre la trésorerie et les recettes, c'est-à-dire aucune recette inscrite si elle n'est pas certaine d'être versée dans l'année. (Par exemple, pour les postes seules les acomptes seront inscrits)
- Limiter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

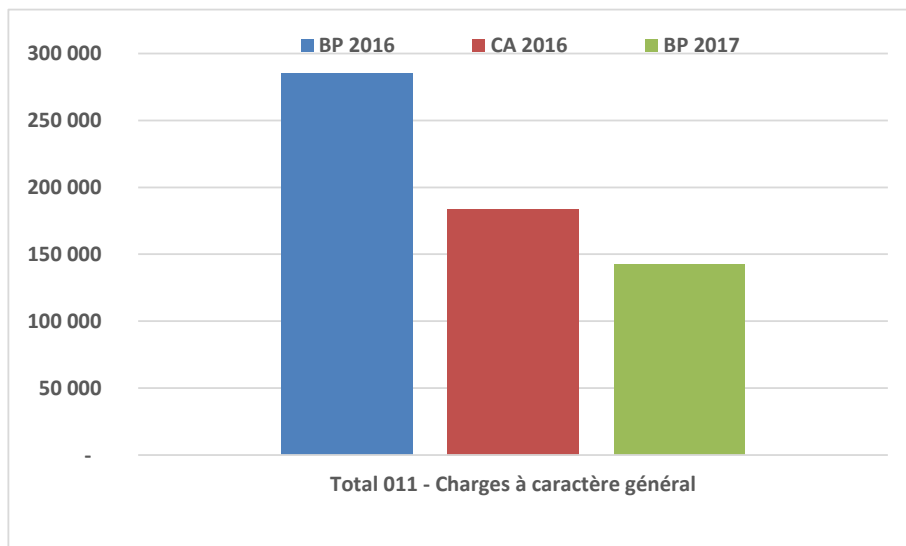
L'année 2016 a vu son budget de fonctionnement clôturer avec un déficit à 75 786 ,98 €. Cela est expliqué du fait des baisses de subventions sur les postes notamment (RARA – CD01) ainsi que des dépenses importantes en étude sur l'année.

Le budget d'investissement est clôturé avec un excédent de 100 283,71 €, dû seulement à l'emprunt contracté en fin d'année.

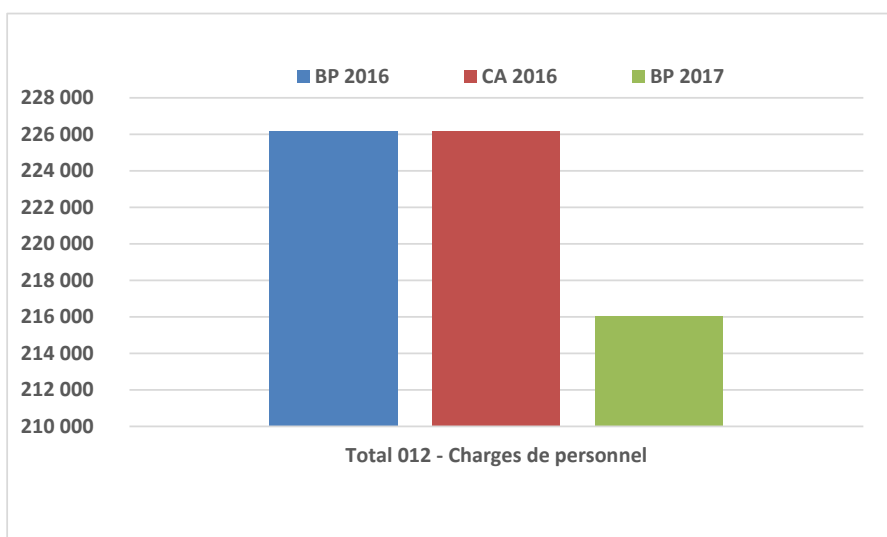
Alice présente les dépenses à caractère général avec une comparaison pour 2016 et 2017. Elle précise bien que c'est un chiffre provisoire qui sera sans doute amené à évoluer d'ici le vote du budget.

Alice explique que sur ce chapitre l'écart entre les deux années, est dû essentiellement aux montants des études inscrits sur 2016 et qui seront terminées en 2017 (suivi qualité des eaux des fossés, étude géomorphologique, étude bilan du contrat de rivière, diagnostic des exploitations agricoles dans le cadre des MAEC).

Le bureau a proposé d'inscrire la réalisation de plans de désherbage communaux, car des demandes ont déjà été recensées. Actuellement 20 communes ont déjà réalisé ces plans, mais avec la nouvelle réglementation concernant l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, les dernières communes souhaitent bénéficier de cette action.



En ce qui concerne les charges de personnel, il est proposé de conserver le même nombre de postes soit 5 au total dont 4 titulaires et 1 contractuel, aucun recrutement supplémentaire n'est prévu sur 2017. L'écart entre 2016 et 2017 est dû à l'absence d'Alice qui a été comblé sur le début d'année par le recrutement de Vincent. Une recette de notre assurance est venue combler le salaire d'Alice mais il apparaît sur un autre chapitre.



Alice présente les grandes masses par chapitre, avec le budget 2016, le réalisé et les prévisions pour 2017.

Compte	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Total 011 - Charges à caractère général	284 940	183 917	142 297
Total 012 - Charges de personnel	226 190	226 188	216 030
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	17 150	17 062	17 400
Total 66 - Charges financières	1 261	430	2 080
Total 67 - Charges exceptionnelles	10 544		
Total 68 - Amortissements	9 574	9 574	10 224
22 - Dépenses imprévues	3 990		
23 - Virement section investissement	29 469		
- TOTAL DEPENSE	583 119	437 173	388 033

Sandrine Merand rappelle que pour palier au décalage de trésorerie entre les dépenses et les recettes, le syndicat a une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€.

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit, avec une stabilité des cotisations, des recettes de subventions en hausse dû aux soldes de toutes les études. L'écart entre dépenses et recettes de fonctionnement permettrait de dégager un excédent de 47 328€ :

COMPTE -	BP 2016	CA 2016	BP 2017
13 - Atténuations de charge (remboursement assurance personnel)	30 653	30 596	9 000
70 - Produits des services	15 337	12 599	5 000
74 - Subventions	178 112	169 384	142 532
74 - Dotations et participations des collectivités	144 403	144 400	144 407
7718 - Autres produits exceptionnels	4 405	4 405	-
002 - Report Excédent	210 208		134 421
- TOTAL RECETTE	583 119	361 386	435 361

Aucune question n'étant soulevée, Alice présente les dépenses prévues en investissement. Il s'agira dans un premier temps d'inscrire les montants des opérations déjà débutées ainsi que le remboursement de l'emprunt qui s'élève à 63 100€ pour celui du syndicat et 1 714€ pour l'emprunt de Villars les Dombes.

En ce qui concerne les travaux en cours :

- Dernier investissement sur Crozet qui concerne l'achat et la pose de cadenas antivol pour la rehausse, ainsi que les frais de notaire ;
- Reprise de la berge de l'étang de Vanans : M. Orgeret demande des précisions quant à cette action. Alice rappelle que cette opération avait été financée par nos partenaires et le reste à charge supporté par les différents propriétaires en 2011. Suite aux dégâts constatés en 2012, une procédure amiable avait été engagée avec le maître d'œuvre et l'entreprise en charge des travaux. C'est donc l'indemnisation perçue à l'issue de la conciliation qui sera réutilisée pour faire des travaux. Un enrochement va être réalisé pour protéger la digue de l'étang de l'érosion de la Chalaronne. Le CCTP des travaux est en cours de finalisation et les entreprises vont être consultées rapidement ;
- Restauration de la Chalaronne au droit du moulin des Payes : ce dossier est en cours mais a pris du retard ;
- Réfection du gué des Îlons : Il s'agit de détruire le gué pour mettre en place un pont passerelle. Le cahier des charges est en cours de validation afin de lancer la consultation au plus vite ;
- Sentiers Chalaronne : Antonin explique que le parcours amont aval a été abandonné pour un problème foncier. Il sera fait 6 boucles avec 2 panneaux par boucle qui reposeront sur les sentiers PDIPR déjà existants. Les panneaux expliqueront le fonctionnement de la rivière et les usages. La concertation avec les différents acteurs est en cours pour le contenu des panneaux et leur localisation ;
- Camping de St Didier/Chalaronne : Alice rappelle qu'un tunage a été fait en 2009/2010 par la commune. Le syndicat était intervenu en appui. Suite aux derniers coups d'eau environ 20 m de tunage s'est affaissé. Un budget de 20 000€ sera inscrit, mais la commune est en cours de recherche de responsabilité auprès de l'entreprise en charge des travaux ;
- Etude des bassins versant de la Mâtre, l'Appéum et du Rougeat : Antonin précise que l'étude a débuté en fin d'année dernière. Le bureau d'étude est en phase de concertation avec les différents acteurs (politiques, agriculteurs, riverains, etc...). Un copil a eu lieu semaine dernière sur la qualité de l'eau.

Pour les nouvelles actions, le bureau propose d'inscrire :

- La création de mares et d'abreuvoirs – Jérémie précise qu'il a déjà recensé 20 projets de restauration de mares et 2 ou 3 projets sur les abreuvoirs, sans avoir fait aucun appel à projet, seulement après publication du journal.

- Lutte contre les invasives – Alice précise que sur les petits foyers, les résultats sont concluants et qu'il faut absolument poursuivre notamment sur l'hydrocotyle. M. Montrade demande pourquoi est-ce que l'on ne fait pas participer financièrement les jardins aquatiques à l'origine de la contamination par l'hydrocotyle. Mme Mérand explique qu'ils avaient été contactés avant le changement de propriétaire et qu'ils n'avaient pas été possible de négocier. Il est proposé d'aller rencontrer le nouveau propriétaire pour en discuter même s'il risque d'être compliqué de négocier puisque ce n'est pas lui qui était propriétaire des jardins aquatiques lorsque la contamination a eu lieu.
- Acquisition de matériel de désherbage alternatif pour les communes – Yannick précise que suite à la démonstration de matériel du 17 janvier dernier, 4 communes se sont d'ores et déjà manifestées pour acquérir du matériel. Le SRTC intervient dans cette opération en réalisant une commande groupée, demandant les subventions correspondantes et revendant le matériel concerné via une convention de mandat.

Alice rappelle comme l'a déjà souligné la Présidente plus tôt, certaines actions n'auront pas de budget cette année, mais que toute la phase administrative sera faite pour lancer les travaux début 2018. Ce sera le cas pour la plantation de haies et pour le programme de restauration des fossés de la Dombes.

Alice précise que dans le montage actuel du budget, l'excédent de fonctionnement permettrait de combler le déficit d'investissement.

Voici le détail des montants par chapitre :

Investissement

COMPTE -	BP 2016	CA 2016	BP 2017
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	40 344		
16 - Remboursement d'emprunt	11 471	11 470	64 814
020 - Dépenses imprévues d'investissement	4 348		
23 - Travaux en cours	413 266	246 723	394 657
45.. Opération pour compte de tiers	93 124	21 813	96 810
- TOTAL Dépense	562 554	280 007	556 281

COMPTE -	BP 2016	CA 2016	BP 2017
10- Dotations fonds divers (FCTVA)	9 116	9 660	25 688
1068 - Dotations fonds de réserve	21 997	21 997	59 939
27 - Autres immo financières	6 521	6 520	1 714
13 - Subventions d'investissement	202 752	121 356	314 334
16 - Emprunts	190 000	189 620	
45.. Opération pour compte de tiers	93 124	21 563	97 060
021 - Virement de la section de fonctionnement	29 469		
040- opérations d'ordre entre sections	9 574	9 574	10 226
- TOTAL RECETTE	562 554	380 291	508 962

Madame Levert demande à ce que les chiffres soient repris dans le compte rendu car illisibles sur le power point.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose le débat d'orientation budgétaire 2017 au vote. Le débat d'orientation budgétaire 2017 est voté à l'unanimité des membres présents.

3 – ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

La Présidente rappelle que comme il l'a été mentionné dans le rapport pour le DOB, une partie des protections mises en œuvre au droit de l'étang de Vanans sur St Didier sur Chalaronne se sont effondrées et ont fait l'objet d'un recours auprès du Maître d'œuvre. Le SRTC a été indemnisé pour réaliser les travaux de confortement nécessaire. Une consultation est en cours. Le budget prévisionnel de l'opération correspond au montant de l'indemnisation à savoir 42 398 euros TTC.

Afin de ne pas passer à côté d'une fenêtre météorologique clémente, il est proposé au comité syndical d'autoriser Mme la Présidente à engager et mandater ces dépenses avant le vote du budget prévu le 22 mars 2017, comme le prévoit l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Par conséquent, la Présidente propose au Comité syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016.

Les montants suivants sont proposés sur l'opération 118 : Etang de Vannans

· Cpte 2317 immobilisation corporelles reçues au titre d'une mise à disposition 42 398 €

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE la Présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivant les articles et les montants mentionnés ci-dessus avant le vote du budget.

4 – POINT SUR LES ETUDES EN COURS

La Présidente rappelle que dans le cadre du bilan du contrat de rivière, plusieurs études techniques qui visent à faire le point sur les travaux réalisés et les nouveaux besoins ont été engagées.

L'objectif est de finaliser l'ensemble des études bilan pour le printemps de cette année. Il ne restera que l'étude sur les bassins versants orphelins qui se terminera en septembre 2017.

Le groupe de travail bilan et stratégie s'est réuni hier, pour la présentation de la dernière phase de l'étude bilan du contrat de rivière et qui fait notamment un certain nombre de propositions pour l'avenir.

Sandrine Mérand laisse la parole à Alice pour la présentation de la phase prospective et recommandations. L'ensemble des éléments est dans la présentation jointe.

Monsieur Teppe demande s'il y a une chance que le Payon soit pris en compte pour une nouvelle procédure. Alice précise qu'une des missions d'Antonin est de faire un état des lieux sur plusieurs cours d'eau notamment, l'Avanon, le Vernisson, le Relevant et le Payon.

Alice précise qu'il va falloir décider sur quel type de procédure le syndicat repartirait. Sachant que d'ici le 1^{er} janvier 2018, les nouvelles communautés de communes devront se positionner sur leur modalité d'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI : gestion en propre ou transfert.

Pour en faciliter sa gestion, le bureau d'étude propose d'intégrer les communes des bassins versants orphelins de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat dans le périmètre du syndicat en cas de nouvelle procédure. Pour l'Agence de l'Eau si le syndicat repartait sur un contrat de rivière ce serait à l'horizon 2019 pour le 11^{ème} programme de mesures.

Quelle que soit la procédure choisie, le syndicat s'engage à garder une dynamique avec des actions à mener, tout en travaillant en parallèle sur ce nouveau programme. Alice précise qu'une concertation sur les enjeux, les objectifs et les priorisations sera à mener avec les différentes collectivités.

Monsieur Montrade pense que le syndicat n'a pas été assez mis en avant par la presse locale, sur les investissements et missions menées.

5 – POINT SUR LES DELEGATIONS

Mme la Présidente rappelle que les différentes délégations exercées depuis le précédent comité syndical ont été jointes à la convocation.

Dans le cadre des délégations du Conseil syndical au bureau exécutif

Délibérations du bureau exécutif du 26 janvier 2017 :

- Demande de subvention pour la 6^{ième} tranche de lutte contre les espèces invasives
- Demande de subvention pour le poste d'animateur agricole – année 2017 – auprès de FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme fossés
- Demande de subvention pour l'achat groupé de matériel de désherbage alternatif
- Demande de subvention pour la réalisation de plan de désherbages communaux

Dans le cadre des délégations du Conseil syndical à la Présidente

Panneaux rivières : Devis signé avec L'entreprise Lacroix pour le remplacement du panneau Vernisson par un panneau Payon, pour un montant de 114.41 € HT.

Enlèvement d'embâcles : Devis signé avec Val Horizon pour l'enlèvement d'embâcles sur St Didier/Ch et à la Chapelle du Châtelard pour 1400 €.

Carte de vœux 2017 : Devis signé avec l'imprimerie Multitude pour des cartes de vœux 2017 pour un montant de 144 € TTC

Achat de matériel informatique : Devis signés avec l'entreprise Adomedia pour l'achat d'une tablette, d'un disque dur externe et leurs installations pour un montant de 447.96 € TTC.

Ce rapport ne soulevant aucune question la présidente passe au point suivant.

6 – QUESTIONS DIVERSES

La Présidente tient à présenter deux nouveaux membres du comité syndical ; Bernadette MOREL et Paul FERRE qui représentent la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance. Monsieur Trinque invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h20

La Présidente,
Sandrine MÉRAND

